

Conseil communal de Lausanne

Postulat : Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville.

Etre policier ou policière n'est pas un métier comme les autres. Il permet l'usage légal de la contrainte physique, ce qui le différencie de tous les autres. La formation de ce corps de métier relève donc d'une importance capitale. Or, non seulement cette formation n'est dispensée que pendant 1 an, mais de plus on peut constater de grandes lacunes sur des aspects hautement importants de ce métier.

De nouvelles matières ont été introduites lors de l'introduction du brevet fédéral : psychologie, éthique, droits humains, police de proximité. Malheureusement très peu d'heures sont consacrées à ces matières. Seulement 13% du temps total de formation. Une étude de David Pichonnaz sur la formation des policiers¹ montre également que ces nouvelles matières sont souvent dévalorisées par les enseignants appartenant au corps de police. A contrario, une valeur centrale est donnée à l'usage de la contrainte physique. De plus le rapport à l'autre est basé sur la méfiance puisque le monde extérieur est présenté comme particulièrement dangereux.

Or les études empiriques montrent que l'essentiel du travail des agents et agentes de police ne relève pas de la détection des infractions mais bien de la gestion des conflits. Travail pour lequel les enseignements des matières dites réformatrices que sont la psychologie, l'éthique, les droits humains et la police de proximité sont des atouts capitaux qui permettent aux agents et agentes de mieux faire leur travail.

Un autre aspect très important de la formation policière est l'usage du profilage racial qui est enseigné aux recrues bien que cette méthode soit combattue par des organismes de défense des droits de l'homme tel que l'ONU.

Les statistiques montrent une surreprésentation de personnes issues de la migration parmi les auteurs de certains types de délits. Toutefois, il est dangereux d'en conclure que les personnes issues de la migration sont plus suspectes que d'autres : en premier lieu, il faut retenir que la criminalité reste le fait d'une minorité, et que le profilage racial risque de porter le soupçon sur une majorité d'innocents. De plus, la surreprésentation des personnes migrantes est un artifice statistique : les principaux facteurs expliquant la criminalité sont, statistiquement, le sexe (masculin), l'âge (jeune) et le statut socio-économique (défavorisé)². Dans une ville telle que Lausanne, dans laquelle nos policiers et policières sont très largement confrontés à la population migrante, la vision enseignée dans la formation de police participe dangereusement à la stigmatisation d'une partie de la population et à un traitement inégal. En Suisse, différents corps de police ont fait l'objet d'accusations de pratiques discriminatoires³ sans que cela débouche sur une enquête officielle. Dans son enquête sur la formation policière, David Pichonnaz observe une perspective dominante marquée par le soupçon à l'égard des migrants et par la racialisation des comportements délinquants. A contrario, la question des inégalités économiques, des effets néfastes du profilage racial, des difficultés

¹Pichonnaz, David (2017). Devenir policiers. Une socialisation professionnelle en contrastes. Lausanne : Antipodes.

²Kuhn, Andreas (2013). Comment s'explique la surreprésentation des étrangers dans la criminalité ? Vivre Ensemble hors série N°1, mars 2013.

Conseil communal de Lausanne

inhérentes aux parcours migratoires et les formes de rejet ou de discrimination subies par les personnes migrantes ne sont jamais abordées.

La formation dispensée à la police lausannoise par le biais de l'Académie de Savatan paraît donc peu conforme à la réalité du travail de nos agents et agentes de police. De plus, elle montre des problèmes d'inégalité entre les différentes populations.

Le postulat demande donc à la Municipalité d'examiner les besoins en formation du corps de police de Lausanne du point de vue des interventions accomplies et des populations rencontrées, de vérifier que la formation de l'Académie de police de Savatan répond à ces besoins et le cas échéant, qu'elle entreprenne toutes démarches pour améliorer la formation de manière à pallier ces lacunes.

Lausanne, le 20 mars 2018

L'initiateur : *Celine Pisiego*

Celine Pisiego

V. Müller
Vincent Müller

Alvina

L. Manzoni

Manzoni